

Séance du 21 mars 2026



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mars, à neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Agathe CHAZALLON - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES – Patrick MOREL - Lionel PEYRELONG – Marie ROYET

ABSENTS :

EXCUSES :

SECRETARE DE SEANCE : Virginie MONTES

OBJET : Approbation de l'assiette des coupes 2026 pour les forêts relevant du régime forestier

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année **2026** par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

M. Le Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Où le discours de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

1- Assiette des coupes

- d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

AR Prefecture

043-214301863-20260321-26_03_001-DE
Reçu le 24/03/2026

2- Destination des coupes et mode de vente

De demander à l'ONF de bien vouloir apporter les modifications suivantes :

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Destination <i>préciser :</i>	Mode de commercialisation <i>préciser :</i>
			- Vente publique de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence - Vente de gré à gré simple - Délivrance	- <i>Sur pied (en bloc ou unité de produit)</i> - <i>Façonné</i>
Saint Front	22_U	E2	Vente publique de gré à gré par soumission avec mise en concurrence Ou Vente de gré à gré simple	- Sur pied

Fait et délibéré en Mairie
le 21 mars 2026
Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le



AR Prefecture

043-214301863-20260321-26_03_001-DE
Reçu le 24/03/2026